

Georges Bouton (né 22/11/1847).

Georges Bouton est né le 22 novembre 1847 d'un père peintre et d'une mère professeur de musique. A 15 ans, il entra en apprentissage comme serrurier-mécanicien, puis en 1867 aux *Forges des Chantiers de la Méditerranée*, au Havre. Revenu à Paris en 1869, il s'associa à son beau-frère Trépardoux pour s'occuper d'un atelier fabriquant entre autre des chaudières. Ils furent contactés en 1861 par le comte Albert de Dion, riche passionné de mécanique, qui leur offrit de bonnes conditions financières por travailler avec lui.

Le 28 avril 1887 eut lieu un évènement sans doute assez confidentiel qui peut être considéré comme la première course automobile de tous les temps. Le parcours partait du pont de Neuilly jusqu'à la grille du bois de Boulogne et retour. Le seul concurrent fut le tricycle DE DION-BOUTON-TREPARDOUX piloté par Georges Bouton, qui fut donc le vainqueur.

Quelques mois plus tard, il participa à une seconde épreuve en compagnie d'un autre tricycle à vapeur conduit par son coéquipier Albert de Dion qui gagna, Bouton prenant la deuxième place.

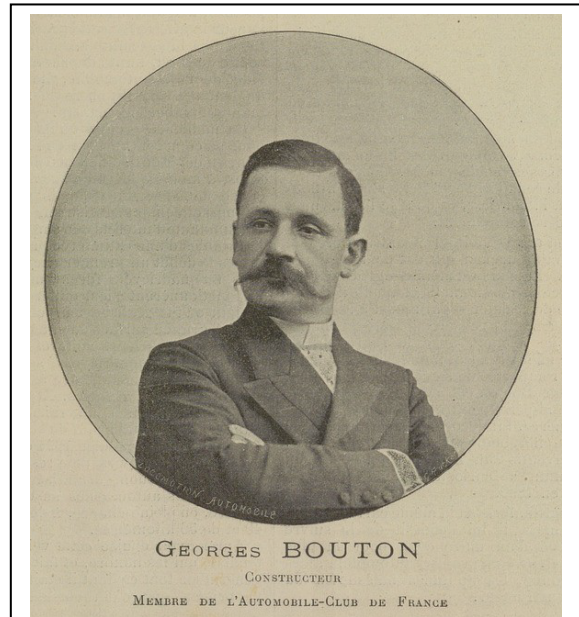
On retrouve Georges Bouton et Albert de Dion sur une des deux DE DION-BOUTON engagées dans le mythique Paris-Bordeaux 1895 où ils furent contraints à l'abandon.

On le surnommait affectueusement "le petit père Bouton".

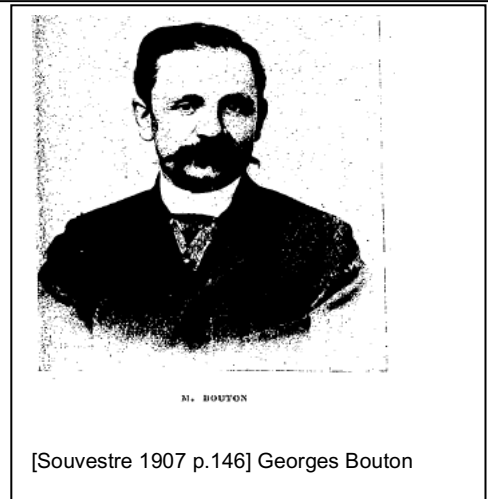
Bibliographie.

*) [*La Locomotion Auromobile* 1896 n°19 (3 décembre) p.314-315] Eloge de Georges Bouton par Emmanuel Almé.

*) [Souvestre 1907 p.145 et sq].

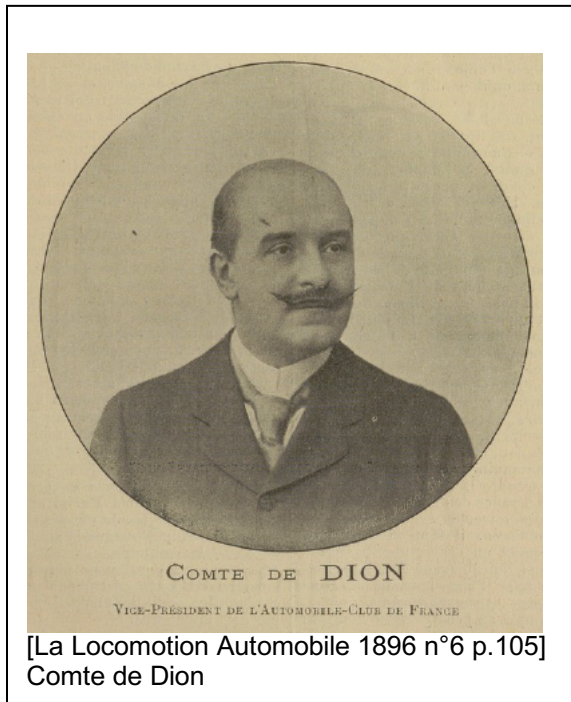


Georges Bouton
[*La Locomotion Automobile* 1896 n°19 (3 décembre) p.313]



[Souvestre 1907 p.146] Georges Bouton

Albert de Dion.



La jeunesse du comte Albert de Dion fut tumultueuse. *"Il avait des duels et jouait aux cartes, parfois il gagnait, souvent il perdait, et les différences se chiffraient par des centaines de mille francs. (...) Il se classait donc, selon l'heureuse expression d'un chroniqueur, au nombre des jeunes gens qui tournent mal."*

Mais il était aussi passionné de mécanique et dès l'âge de dix ans, il s'était fait acheter une petite locomotive mécanique. A vingt ans, basé à Munich, il occupa ses loisirs à dessiner une machine à vapeur. Plus tard, ayant acheté une petite machine à vapeur robuste et précise, il voulut contacter les constructeurs Bouton et son beau-frère Trépardoux et leur proposa des bonnes conditions financières pour travailler avec lui. C'était en 1861. L'objectif du comte de Dion était la construction d'un véhicule à vapeur

En 1887, il gagna une épreuve ouverte aux voitures sans chevaux (la seconde du genre) allant du pont de Neuilly à

Versailles et retour, le seul autre concurrent étant son coéquipier Bouton. En 1894, lors du fameux Paris-Rouen, Albert de Dion, à bord de son tracteur DE DION-BOUTON, aurait sans doute gagné l'épreuve si elle avait été conçue comme une course de vitesse. Mais il dut se contenter d'un deuxième prix car en fait, il s'agissait d'un concours. En 1895, il prit part au Paris-Bordeaux, accompagné de son fidèle Georges Bouton, mais leur DE DION-BOUTON fut contrainte à l'abandon. Il participa aussi à Paris-Marseille 1896 où il abandonna après avoir occupé la tête. En 1897, on le vit, toujours à bord de ses voitures à vapeur, dans Paris-Dieppe et Paris-Trouville où il obtint de bons classements.

En juin 1897, il comparaît au tribunal des prudhommes pour répondre à la plainte de deux de ses ouvriers qui avaient été sanctionnés pour dégradation de matériel et qui avaient été condamnés. Ils réclamaient leurs salaires et eurent gain de cause, ce qui provoqua la colère du comte de Dion qui jugea scandaleux le fonctionnement du conseil des prudhommes et refusa l'injonction du tribunal qui lui demandait de retirer ses mots jugés injurieux. Il est alors est arrêté durant un petit moment.

Bibliographie.

*) [La Locomotion Automobile 1896 n°6 (15 mai) p.106-107] Eloge du comte de Dion par Emmanuel Almé.

*) [Souvestre 1907 p.143 et sq] "Albert de Dion".

*) [Le Petit Journal 1er octobre 1896 p.1 col.1] "le comte mécanicien".

*) [Le Figaro mar 22 juin 1897 p.3 col.4] comparution devant les prudhommes.